

Réunion du 9 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le 9 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire.

Date de Convocation : 30 juin 2015

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE, LABBE, et THUIZAT, Mesdames DESNAUDS, GRANSEIGNE, TOURRET, CUSIN-MASSET et MERITET.

Excusés : Mesdames Lamartine et Sourieux. Messieurs Virlogeux et Lausdat

Monsieur Jacky Labbe a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la proposition du Conseil Municipal faite à l'Etat pour l'achat de l'actuel CTER a été acceptée avec une minoration de 10 % du montant proposé initialement, soit 20 000 €. Les services de l'Etat sont prêts dès maintenant pour la signature de l'acte de vente mais la commune souhaite que la transaction soit effective seulement en 2016 car les locaux sont actuellement toujours occupés.

CCAB 3ème tranche

Les travaux avancent comme prévu. Il a été nécessaire d'enlever le parterre qui se trouvait au bout de la rue de Richevieille (vers chez M. et Mme Poyte) en raison de la topographie du terrain. Un autre aménagement doit être réalisé ; Monsieur le Maire demande ce que souhaite le Conseil Municipal. Il est possible de disposer des gros pots de fleurs ou de refaire un parterre avec des bordures de trottoirs et de la terre végétale ou de ne rien faire.

A la majorité, le Conseil Municipal décide de refaire un parterre avec bordures de trottoirs et terre végétale qui sera repositionné de façon à être bien centré.

La signalisation routière est prévue dans le marché de travaux, c'est l'entreprise qui mettra les panneaux.

Cantine

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix de vente du repas enfant à 2,35 € à partir du 1er septembre 2015 et maintient le prix de vente du repas adulte à 5 €.

Ecole

Le courrier adressé par Monsieur le Directeur d'école à Monsieur le Maire est porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Directeur explique qu'il est nécessaire d'aménager la cour de récréation de l'école. Il précise que les jeux fixes de la cour sont désormais inadaptés à l'âge de certains enfants qui fréquentent régulièrement la cour. Enfin, il attire l'attention sur le fait que les deux portails côté rue ne ferment pas.

Monsieur le Maire recevra Monsieur le Directeur avec Mme Desnauds, avant la rentrée.

Un devis pour des portails neufs sera demandé à Monsieur Lemeux pour avoir un ordre d'idée du coût financier sans décision pour l'instant quant à la réalisation d'un tel projet.

Cavernes

La décision de proposer des cavernes dans le cimetière du Montet est reportée.

A titre d'information, une commune voisine vend des concessions cavernes au prix de 1 000 € pour une concession perpétuelle, 700 € pour 30 ans et 850 € pour 50 ans.

Travaux de voirie

Le devis de l'entreprise Eurovia pour les travaux de réfection du trottoir devant chez M. et Mme Rochelet s'élève à 5 040 € TTC. Le Conseil Municipal n'envisage pas de réaliser ces travaux, en raison du coût.

Le devis de réfection de la rue traversière s'élève à 1 686.36 € TTC. Le Conseil Municipal donne une suite favorable à ce devis.

Questions diverses

Mme Carine RIES d'Ygrande demande l'autorisation de pouvoir installer son camion snack-friterie un jour de la semaine le soir. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et pense que le jour adéquat serait le samedi en fin d'après-midi.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre, 1 abstention), décide de donner une suite favorable à l'alliance européenne de coordination médicale pour la recherche d'un médecin. Le coût est de 690 € pour un an.

La commande de 60 chaises sera passée auprès de Sovadis selon le modèle présenté ce jour par Mme Desnauds et M. Perrier.

Contact a été pris avec la Maison de Retraite pour pouvoir récupérer dans l'ancien bâtiment Place du 8 mai, des chaises pour l'église et des conteneurs à poubelles pour différents points de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.